

*Demandes de documents*

● (1750)

**M. Pinard:** Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la suggestion de mon honorable collègue. Bien sûr, si nous avons imposé quoi que ce soit à la Chambre, le député n'aurait pas accepté de sacrifier 10 minutes de nos travaux. Nous sommes cependant d'accord.

**M. Beatty:** Monsieur le Président, je m'excuse de soulever cette question à ce moment-ci, mais j'aimerais avoir votre opinion sur ce point. Si nous convenons de dire qu'il est

maintenant 18 heures, cela réduira-t-il de dix minutes la durée totale du débat ou ces dix minutes seront-elles préservées?

**M. le Président:** De l'avis de la présidence, la durée du débat ne sera nullement réduite. Le temps s'écoulera selon son cours normal.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 51, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---